



Eric LABAYE
Président

Palaiseau, le 4 octobre 2018

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique au cours de sa 184^{ème} séance du 4 octobre 2018 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°1 : Délégations de pouvoir du CA au Président

Le Conseil d'administration accorde au Président du Conseil d'administration les délégations en vue de :

- conclure des baux et locations d'immeubles ;
- déterminer les tarifications des prestations et services rendus par l'établissement,
- ester en justice ;
- procéder à des aliénations d'immeubles ;
- accepter ou refuser des dons et legs.

Ces délégations s'exercent dans le respect des seuils de dépenses et de recettes fixés par le Conseil d'administration au titre du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Le Président rendra compte de chacune des décisions prises en vertu de ces délégations lors de la réunion suivante du Conseil d'administration.

Délibération n°2 : Convention constitutive d'un GIP

Le Conseil d'administration autorise la participation de l'École polytechnique au Groupement d'Intérêt Public CASD en qualité de membre et autorise le Président à signer la convention constitutive.

Signé

Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'École polytechnique